



POITIERS 2011

Samedi 22 et Dimanche 23 octobre

Quelques cages gratuites en quantité limitée seront mises à la disposition des exposants en libre service sans réservation préalable - Important : les chiens de meute seront logés dans les cages habituelles.
Locaux chauffés - Bars-Restaurant dans l'enceinte de l'exposition



Exposition : Parc des Expositions - Rue Salvador Allende (GPS : 46.58117 - 0.37413)

C.A.C.S. - C.A.C.I.B.
de la SCC de la FCI

Engagements possibles sur internet :
<http://www.cedia.fr> - paiement sécurisé
La société canine demande 1 € supplémentaire au 1^{er} chien pour les frais administratifs

Entrée des chiens à partir de 8h30 - jugements à partir de 9h15

Suivant les règlements de la F.C.I. les vainqueurs (Adultes, Jeunes, Vétérans) des 10 Groupes participeront à la désignation des 3 meilleurs chiens (Adultes, Jeunes, Vétérans) de l'exposition

JURY PRESENTI

Modifiable en fonction des engagements et d'indisponibilités de dernière minute.
Jugements et confirmations toutes races (sauf modifications ultérieures)

Samedi 22 Octobre 2011

GRUPE 2

SPÉCIALE DOGUE ALLEMAND M. BERENGER
Boxer, mastiff, bullmastiff, matin des Pyrénées M. PRAS
SPÉCIALE DOGUES DU TIBET ET SAINT BERNARD Mme PRESSIAT
SPÉCIALE CAMILA - 1^{er} et 2^e groupes (Fila san Miguel, Dogo canario, Dogue de Majorque, Fila Brasileiro, Serra da Estrela, Mâtin Espagnol, Rafeiro D'Alentejo, Castro Laboreiro, Serra de Aires, Ca de Bestiar) M. BOCHER
SPÉCIALE LANDSEER ET TERRE-NEUVE Mme Laurence DIDIER-ROLLAND
Leonberg, Bouviers Bernois, Dobermann M. DESCHUYMÈRE (B)
Hovawart, Rottweiler, Montagne des Pyrénées M. MORBELLI
Shar Pei, Tosa, Cane Corso, Dogue de Bordeaux, Bergers d'Anatolie, Mâtin Napolitain M. LEBLOND
SPÉCIALE SCHNAUZER, PINSCHER, AFFENPINSCHER Mme MEYER
Bergers de l'Est et Italiens, Aïdi, Dogue Argentin, bulldog anglais, reste du Groupe 2 M. MANSENCAL

GRUPE 3

SPÉCIALE TERRIERS DU CFAT AIREDALE ET TERRIERS DIVERS Mme CUNY
SPÉCIALE YORKSHIRE TERRIER
Staffordshire Bull Terriers, American Staffordshire Terriers M. ESCOFFIER
Bull Terriers Standards et Miniatures*, Fox terriers M. GAUVRIT
SPÉCIALE TERRIERS D'ECOSSE,
reste du Groupe 3 M. O'BRIEN (Irl)

GRUPE 4

Teckels Mme BRUNELLI

GRUPE 6

Bleu de Gascogne, Gascon saintongeois, Ariégeois, Chien d'Artois, Bassets Artésiens normands M. ROUSSET
St Hubert, Griffons vendéens et nivernais, Billy*, Poitevin*, Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Fauve de Bretagne, Basset hound, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, et reste du groupe M. FAVRE

GRUPE 7

Braques Allemand, de Weimar, d'Auvergne et Hongrois, Griffons Korthal, Setter Anglais et Gordon, Pointer M. EYMAR DAUPHIN
SPÉCIALE PETITS ET GRANDS MUNSTERLANDER ET LANGHAAR,
Epagneul breton, Epagneul français, reste du Groupe 7 M. DUPAS

GRUPE 8

Labradors M. PIGAL
Autres Retrievers M. MANSENCAL
SPECIALE CHIENS D'EAU
(Barbet, Lagotto, Wetterhoun, Chiens d'Eau Portugais et Espagnol) M. DUPAS
Cockers et reste du groupe 8 M. PICHARD (CH)

VENDREDI 21 OCTOBRE 2011
Séance de confirmations de 14h à 18h30
Voir encadré en dernière page.

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

Dimanche 23 Octobre 2011

GRUPE 1

Bergers Belges, Schipperke Mme BERTON SARLAT
Berger Allemand, Berger blanc Suisse, Berger Catalan, Berger des Pyrénées poils longs et face rase M. MORBELLI
Colley barbu, Colleys, Shetland, Welsh Corgi Mme MOREAU DE VINCENS
Bergers de l'Est, Bobtail, Bouviers, Chien Loup de Saarloos, Berger de Brie, Berger Picard M. LARIVE
SPÉCIALE BERGERS DE BEAUCE M. Guy ARMATOL
SPÉCIALE BERGER AUSTRALIEN et reste du groupe 1 M. O'BRIEN

GRUPE 5

SPÉCIALE SPITZ ALLEMAND ET ITALIEN,
Spitz du Japon, Chiens Nordiques M. GRIOL
Akita Américain, Malamute d'Alaska, Siberian Husky, Chow-Chow, Eurasier, Chiens nus du Mexique, Basenji, Podencos, Reste du Groupe 5 M. PICHARD (CH)

GRUPE 9

SPÉCIALE CAVALIER KING CHARLES ET KING CHARLES femelles Mme ESTRU
SPÉCIALE CAVALIER KING CHARLES ET KING CHARLES mâles M. CABON
SPÉCIALE EPAGNEUL JAPONAIS ET PEKINOIS,
Bouledogue Français, M. BARENNE
Griffon Belge, Brabançon, Boston, Bichon, Chien Chinois à crête, Lhasa Apso, Shih tzu, petit Chien Lion, Mme BOTTUSI JOCQUEL
Chihuahua poil long et court, Carlin M. DESCHUYMÈRE (B)
Caniche, Coton de Tuléar, Terrier du Tibet M. DUPAS
Epagneul Tibétain, Epagneul nain continental, et reste du groupe 9 M. MANSENCAL

GRUPE 10

Whippet, Petit Lévrier Italien M. BERENGER
Afghan, Azawakh, Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound, Barzoï, Saluki, Sloughi, reste du groupe 10 M. BRASSAT LAPEYRIÈRE

*la société canine du Poitou invite 3 races.
Le Poitevin, le Billy et le Bull Terrier Miniature.
Les engagements sont gratuits - uniquement par courrier

Envoi des engagements :
Cédia - Exposition de Poitiers
BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON
accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (établi à l'ordre de la S.C.Poitou)
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie.

Tout engagement incomplet sera refusé

N'envoyez pas d'enveloppe timbrée.

Renseignements : ☎ 05 49 18 90 57 ou 05 49 43 32 44
alain.pain@free.fr - <http://sc.poitou.free.fr>

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

Page complète 77 € - 1/2 page 45 € - 1/4 de page 31 € - Texte, photos et règlement sont à adresser au plus tard le 23/09/2011 à
Société Canine du Poitou - La Groussinière - 8 rue Champ des Ronces - 86600 LUSIGNAN

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS : 23 septembre 2011

L'exposition se tiendra à Poitiers, Parc des Expositions, les 22 et 23/10/11

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h15. Les chiens sont convoqués à un horaire précis, il sera donc nécessaire d'être présent dès 8h30. Il est impératif d'être arrivé au sein de l'exposition au minimum 30 min avant l'heure qui sera indiquée sur la carte d'exposant qui sera expédiée après enregistrement de tous les chiens, donc seulement quelques jours avant l'exposition. Ceux qui auront perdu cette carte ou qui ne l'auraient pas reçue devront être présents au plus tard à 9h00. Les catalogues seront distribués à l'entrée, sur présentation de l'accusé de réception. Les numéros d'exposants seront à prendre sur la table des juges avant le début des jugements de chaque race.

LOGEMENT – Quelques cages gratuites en quantité très limitée seront mises à la disposition des exposants en libre service, sans réservation préalable. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens qui auront demandé la confirmation et tous ceux qui auront obtenu des qualificatifs inférieurs à "Excellent" et "Très Prometteur" pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation des justificatifs. Les autres ne pourront pas sortir avant 17h30. Sorties autorisées entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 20 € par chien, récupérable au plus tard à 14h15 sur présentation des chiens.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 23/09/2011, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 23/09/2011 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (engagement sur place uniquement). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (engagement sur place uniquement). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – (engagement sur place uniquement). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – (engagement sur place uniquement). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine du Poitou et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 23 septembre 2011. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1^{er} des engagements :
- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
 - b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=1253&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- b) refus exclus par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bemois	15 mois
Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 102 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclues temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Feuille à conserver par l'exposant



SOCIÉTÉ CANINE DU POITOU

(Affiliée à la S.C.C. Reconnue d'utilité publique pour l'amélioration des races de chiens en France)



DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

Engagement à adresser à :
Cédia
Exposition de Poitiers
BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

Joindre à vos engagements :

- Le règlement à l'ordre de la Société Canine du Poitou
- pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité.
- Pour l'engagement en Champion ou Travail joindre copie des justificatifs sans quoi le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

Renseignements :
☎ 05 49 18 90 57
alain.pain@free.fr

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 23 SEPTEMBRE 2011

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Ne rien inscrire

Race : _____

Variété :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille :
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs :
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil :
Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Vétéran <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>		
	Meute <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>	Les chiens qui demanderont la confirmation seront également inscrits dans la classe qui correspond à leur âge. La feuille doit être entièrement complétée.		

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Les chiens qui auront demandé la confirmation et tous ceux qui auront des qualificatifs inférieurs à "Excellent" et "très prometteur" pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du slip de jugement. Les autres ne pourront pas sortir avant 17h30. Sortie des chiens autorisée entre 12 h et 14 h après paiement d'une caution de 20 € par chien récupérable au plus tard à 14 h 15.

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION (SANS CAGE)

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

Les n° d'exposants sont à demander aux secrétaires des juges.

	Tarif non adhérent SC Poitou 11	Tarif adhérent SC Poitou 11
1 ^{er} chien, confirmation (catalogue compris)	38 €	33 €
2 ^e chien	32 €	27 €
3 ^e chien	27 €	21 €
4 ^e chien et suivants	21 €	16 €
Vétérans, Puppies, ne concourant pas	18 €	11 €
Meute d'au moins 6 chiens	50 €	45 €

cage comprise, exclusivement pour les meutes

Chien supplémentaire de la meute

Chien supplémentaire de la meute

Cotisation Société Canine du Poitou (Facultatif)

Elle donne droit à une entrée gratuite et au tarif préférentiel très avantageux réservé aux adhérents

L'entrée accompagnateur est à prendre aux caisses le jour de l'exposition exclusivement
Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétérans et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

TABLES ET CAGES NE SERONT PAS TOLÉRÉES PRÈS DES RINGS
NI DANS DES ALLÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé* (Voir définition des classes dans le règlement)

SOMMES

Intermédiaire (15 à 24 mois)	
Ouverte (âge minimum : 15 mois)	
Travail (voir au verso ; âge minimum : 15 mois)	
Champion de beauté (voir au verso ; âge minimum : 15 mois)	
Les classes intermédiaire, ouverte et travail concourent pour l'attribution du CACS puis du CACIB en concurrence avec la classe Champion	
Jeune (9 à 18 mois)	
Puppy (6 à 9 mois)	
Vétéran (âge minimum : 8 ans)	
Ne Concourant pas (voir règlement)	
Meutes	
Adhésion Société Canine du Poitou (facultatif)	10 €
TOTAL (chèque global)	
Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.	
Déjà adhérent 2011 n°	

LOT ET CLASSE D'ELEVAGE, PAIRES, COUPLES,
ENGAGEMENTS À FAIRE AU SECRÉTARIAT EXCLUSIVEMENT LE JOUR DE L'EXPOSITION

Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est vivement conseillé de faire vacciner les chiens contre la maladie de Carré, parvovirose, et toux de chenil

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Votre règlement (à l'ordre de la SC Poitou)
- pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger une photocopie du certificat de vaccination antirabique (modèle CERFA) en cours de validité.
- Pour l'engagement en classe Champion ou Travail joindre copie des justificatifs sans quoi le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS) : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant le 23/09/11)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION : Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 23/10/11

RÉPONSE : _____

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 23/09/2011).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte

IMPORTANT

L'horaire de jugement de la race sera indiqué sur la carte d'exposant, qui sera expédiée quelques jours avant l'exposition.

La présence de chiens non engagés et la vente de chiots, sont formellement interdites dans l'enceinte des Arènes et sur le parking. Tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement)

Récompenses

1 Coupe aux C.A.C.I.B. – R.C.A.C.I.B. – C.A.C.S. – R.C.A.C.S. 1^{er} Excellent, Classe Champion Travail, Ouverte, Vétéran, Jeune, Intermédiaire. (Non cumulable).

1 Médaille aux très prometteurs Classe Puppy

1 Coupe à chaque meute.

1 Coupe au 1^{er}, 2^e 3^e de meute, petite et grande vénerie.

1 Coupe aux 3 meilleurs de chaque groupe

1 Coupe aux 3 meilleurs couples et au 3 meilleures paires.

1 Coupe aux 3 meilleurs lots d'élevage.

1 Coupe aux 3 meilleures classes d'élevage.

1 Coupe aux jeunes présentateurs.

Le Samedi : 1 Coupe aux meilleurs Adultes, Jeunes, Vétéran de la journée.

Le Dimanche : 1 Coupe aux meilleurs Adultes, Jeunes, Vétéran de la journée
1 Coupe au meilleur chien de l'exposition des deux jours.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Vendredi 21 Octobre 2011 - de 14h à 18h30

Vous pouvez vous engager par internet : www.cedia.fr

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous
accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de la SC Poitou
et d'une enveloppe timbrée libellé à vos nom et adresse

à la Société Canine du Poitou - M. Alain Pain - La Groussinière - 8 rue Champ des Ronces - 86600 LUSIGNAN

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine du Poitou